



Dans ce contexte, les deux Parcs naturels régionaux du Vaucluse veulent être des accélérateurs de la transition énergétique et climatique en se dotant d'une ingénierie dédiée au service des populations et des collectivités.

Pour l'heure, le suivi et l'accompagnement des actions « Energie-Climat » de la Charte du Parc du Mont-Ventoux est assuré par le Responsable du pôle « Nature, Patrimoines, Education ». Des résultats très encourageants ont pu être obtenus : constitution d'un collectif citoyen en faveur des centrales villageoises, sensibilisation et labellisation des actions en faveur du ciel nocturne, extinction nocturne, constitution du Groupe ClimAgriVentoux, mise en œuvre de projets forestiers « Carbone + »,... Toutefois, le temps d'animation sur ce volet est fortement réduit compte-tenu de la pluralité des missions confiées par ailleurs. Force est de constater qu'en l'absence d'une ingénierie dédiée, le Parc du Mont-Ventoux n'a pas la capacité de répondre convenablement aux objectifs fixés par sa Charte en matière de transition énergétique et climatique.

Compte-tenu des nombreux enjeux (écologiques, économiques et sociaux) auxquels doivent répondre les deux PNR, il devient désormais indispensable de les doter de chargés de mission dédiés qui s'investiront pleinement dans la transition écologique en associant les communes et les EPCI et en lien étroit avec les services de l'Etat. Pour le Parc du Mont-Ventoux, il s'agira plus précisément de mettre en œuvre l'orientation 8 « Faire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de développement local » de la Charte.

Grâce au soutien financier du Fonds Vert Ingénierie, le Parc du Mont-Ventoux procédera au recrutement pour une durée de 1,5 an d'un(e) chargé(e) de mission « Energie-Climat » à temps complet pour le pilotage et l'animation de ce volet de la Charte. Pour ce faire, il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert Ingénierie. Cette subvention s'élève à hauteur de 92 000 € pour l'année 2024, montant correspondant à 80% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES 2024</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Frais salariaux du/de la Chargé(e) de mission « Energie-Climat » (1 ETP sur 1,5 ans)	64 000 €
Frais de gestion (15%)	9 600 €
Frais salariaux de l'ingénierie complémentaire du Parc	18 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 000 €</b>
<b>RECETTES 2024</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Fonds Vert Ingénierie	73 600 €
Autofinancement Parc du Mont-Ventoux	18 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 000 €</b>

DECIDE,

De solliciter auprès du Fonds Vert Ingénierie une subvention spécifique à hauteur de 73 600 € pour 2024, correspondant aux 80 % de la dépense prévisionnelle, afin de soutenir l'ingénierie du Parc visant à mettre en œuvre le volet « Energie-Climat » de la Charte du Parc ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 22/06/2023

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Conseillère Régionale**

**Jacqueline BOUYAC**